

الإمام
إسماعيل بن
عمر الكوفي

Réfutation de la prétention d'Al Ka'bî et
de ses semblables que les Actes d'Allâh se
feraient sans décision préalable ni volonté

Par l'imam Ismâ'îl Ibn 'Umar Ibn Kathîr Ad Dimashqî



Al Ka'bî, le théologien spéculateur, prétend que les Actes d'Allâh se font sans décision préalable ni volonté !

Je réplique : Al Ka'bî contredit incontestablement le Texte Coranique, et cela à plusieurs endroits.

L'Exalté à dit :

« **Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et c'est Lui qui choisit pour les hommes ce qui leur convient le mieux.** »

[Sourate 28, verset 68].

Mais aussi :

« **Si ton Seigneur l'avait voulu, il ne l'aurait pas fait.** »

[Sourate 6, verset 112].

Ou encore :

« **Si Nous avions voulu, Nous aurions accordé à chaque âme sa bonne guidée [...]** »

[Sourate 32, verset 13].

Puis :

« **Lorsque Nous voulûmes anéantir une cité, Nous adressâmes d'abord Nos ordres à ses citoyens orgueilleux.** »

[Sourate 17, verset 16].

Et d'autres encore qui sont de connaissance notoire et de source authentiques ainsi que rationnelles. »

Fin de citation.

Source : Al Bidâyah wa An Nihâyah.